PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée Lysiane Mercier, greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Perpétue a adopté, lors de sa séance tenue le 2 novembre 2026, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2027.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

CALENDRIER 2027			
Mardi, 12 janvier 2027	19 h 00	Lundi, 5 juillet 2027	19 h 00
Lundi, 1er février 2027	19 h 00	Lundi, 9 août 2027	19 h 00
Lundi, 1er mars 2027	19 h 00	Mardi, 7 septembre 2027	19 h 00
Lundi, 5 avril 2027	19 h 00	Lundi, 4 octobre 2027	19 h 00
Lundi, 3 mai 2027	19 h 00	Lundi, 1er novembre 2027	19 h 00
Lundi, 7 juin 2027	19 h 00	Lundi, 6 décembre 2027	19 h 00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année à la Salle du Conseil du 1ère étage au 366, rue Principale Sud.

Donné à Sainte-Perpétue, ce 3 novembre 2026

Lysiane Mercier
Greffière-Trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE
L'ISLET
QUÉBEC